



schweizerischer ingenieur- und architektenverein
société suisse des ingénieurs et des architectes
società svizzera degli ingegneri e degli architetti
swiss society of engineers and architects

La commission SIA 104 « Forêt et dangers naturels » cherche son nouveau président ou sa nouvelle présidente

La SIA cherche un-e candidat-e pour succéder à la présidente de la commission SIA 104 Prestations et honoraires des ingénieurs dans les domaines de la forêt et des dangers naturels.

CHAMP DE COMPÉTENCES DE LA COMMISSION

La commission est chargée de veiller au contenu et à l'orientation du *Règlement concernant les prestations et honoraires des ingénieurs dans les domaines de la forêt et des dangers naturels* SIA 104. Ce règlement sert de base contractuelle pour définir les prestations et honoraires dans le cadre de missions de conception (études, expertises, conseils) et d'études de projets d'ouvrages et d'installations. Lors de la dernière révision du règlement, les problématiques liées aux dangers naturels sont venues s'ajouter au volet forestier et le catalogue des prestations s'est vu réduit à l'essentiel. En 2023, la commission entend renforcer la visibilité du règlement SIA 104 et élaborer une aide pour son application.

VOTRE PROFIL

Pour endosser cette fonction à responsabilités, nous recherchons un-e professionnel-le au bénéfice d'une solide expérience et de réalisations reconnues. Outre des connaissances techniques, vous avez le goût des échanges interdisciplinaires et savez composer avec des intérêts divergents.

De plus, vous répondez aux critères suivants :

- formation ou expérience professionnelle équivalente dans le domaine du génie forestier, de l'environnement ou des dangers naturels ;
- expérience professionnelle en tant que mandataire (de préférence propriétaire, partenaire ou cadre d'un bureau d'études/de conseil) ;
- réseau professionnel développé ou bonnes qualités relationnelles, solides connaissances de l'allemand et du français ;
- grande compétence sociale ;
- membre individuel SIA.

VOTRE MISSION

À la tête de la commission SIA 104, vous déterminez les sujets à traiter, préparez les séances avec le soutien du Bureau SIA et siégez à la Commission centrale des règlements (ZO). Cette fonction, à la croisée entre pratique et politique, vous donne la possibilité de mettre votre expérience à profit et de contribuer activement à l'élaboration des bases normatives du secteur de la conception et de la construction. Dans le même temps, vous profitez du savoir-faire de vos collègues et élargissez votre réseau professionnel. L'engagement au sein des commissions SIA se fait à titre bénévole. Les frais encourus sont remboursés conformément au règlement SIA y relatif. La commission SIA 104 se réunit généralement trois fois par an et la ZO cinq fois. La charge de travail moyenne pour la présidence de la commission SIA 104 correspond à environ une journée de travail par mois. L'entrée en fonction peut être immédiate ou à convenir. L'actuelle présidente vous fera bénéficier d'une introduction approfondie à vos tâches et vous épaulera au besoin en début de mandat.

À VOUS DE JOUER

Envoyez votre candidature au Bureau SIA, à l'attention de : Sonja Lüthi, spécialiste Règlements, sonja.luethi@sia.ch. Des questions ? N'hésitez pas à contacter Barbara Stöckli, présidente de la commission SIA 104 : barbara.stoeckli@impulsthun.ch.